PUBLIÉ LE 30/12/2022 - MISE À JOUR LE 10/02/2026

Protéines d’arachide sous forme de poudre de graine d’Arachis hypogaea L. (arachide) allégée en graisses

Actualisation au 10/02/2026

- Mise à disposition d'une nouvelle version des documents

Substance active

Protéines d’arachide sous forme de poudre de graine d’Arachis hypogaea L. (arachide) allégée en graisses

Spécialité(s) pharmaceutique(s)

Palforzia

Générique(s) disponible(s)

Non

Mesures additionnelles de réduction du risque validées par l’ANSM et diffusées par le(s) laboratoire(s) exploitant(s) le(s) médicament(s)

Les documents ci-après ont pour objectif d'informer sur les risques associés au traitement par Palforzia et les mesures à prendre concernant ces risques : réactions anaphylactiques et eosophagites à éosinophiles.
Ils fournissent également des informations sur les modalités de traitement.

Des vidéos destinée aux enfants sont également disponibles :

- pour les enfants de 1 à 6 ans,
- pour les enfants de 7 à 11 ans,
- pour les enfants de 12 à 17 ans.

- un manuel d'instruction destinée aux professionnels de santé (10/02/2026)
- une carte patient qui doit être portée sur eux en permanence (10/02/2026)
- un guide destiné aux parents/aidants (10/02/2026)
- un guide destiné aux enfants âgés de 1 à 6 ans (10/02/2026)
- un guide destiné aux enfants âgés de 7 à 11 ans (10/02/2026)

un guide destiné aux enfants âgés de 12 à 17 ans (10/02/2026)

Agence européenne du médicament

Données EMA

Lire aussi

Consultez les différentes vidéos éducatives selon l'âge du patient

- Vidéo à destination des enfants de 1 à 6 ans



- Vidéo à destination des enfants de 7 à 11 ans



- Vidéo à destination des enfants de 12 à 17 ans

aimmune THERAPEUTICS

PALFORZIA®

Poudre de graine d'*Arachis hypogaea L.* (arachide) allégée en graisses

De 12 à 17 ans

▼Ce médicament fait l'objet d'une surveillance supplémentaire qui permettra l'identification rapide de nouvelles informations relatives à la sécurité.

Vidéo éducative relative à la sécurité destinée aux adolescents et à leurs parents/aidants pour reduire les risques liés à l'usage de PALFORZIA®

Si vous constatez un effet indésirable chez votre enfant lors de l'administration de PALFORZIA®, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement *via* le site internet : wwww.signalement-sante.gouv.fr.

Document diffusé sous l'autorité de l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé)

Version 1.0 PALF-NP-FR-0039 - Octobre 2022